

Défense d'un budget en 1959

Les élections 2010 sont derrière nous.

Il nous est donc possible de vous faire part de ce qui se disait, il y a 50 ans, à Cheratte, dans un petit journal politique de gauche.

Ceci n'a pas pour objectif de mettre en avant l'un ou l'autre parti, mais simplement de nous rendre compte de ce qu'était la façon de donner le discours politique il y a 50 ans chez nous.

Admettons que tout ceci laisse un léger parfum de nostalgie, reconnaissons cependant que la manière était très wallonne !!

(extrait du Tcheratti d'avril 1959 n°4 : éditeur responsable Henri Levaux)

« La critique est aisée. Faire mieux l'est moins.

- Tiens ? voilà l'ami Tchantchès ! Quelle nouvelle ?
- Salut ! Ca va mal ! Je regrette mais je n'ai pas le temps.
- Nom de tonnerre, qu'est-ce que tu as encore ? On croirait voir un hérisson. Tu n'as pas regardé ton nombril ce matin ?
- Si j'ai regardé mon nombril.
- Cré nom ! c'est si sérieux que ça. Il y a une mouche dans le réveil ?
- Weie, une mouche dans le réveil. Si tu veux mon porte-monnaies, il y reste quelques francs. Autant que tu me les prenne.
- Mais mon vieux ! Que veux-tu que je fasse de tes sous ? Tu me prends pour un gangster ?
- Tu n'as pas besoin de rire en parlant de gangster. Tu me sors bien l'argent des poches sans ça.
- Dis-donc Tchantchès ! cela devient sérieux et blague à part...
- Nature que c'est sérieux ! Qu'as-tu fait de la confiance que nous t'avions donnée ? Tu nous arrange joliment avec les taxes.
- Ah ! J'y suis enfin ! Si tu l'avais dit de prime abord, j'aurais depuis longtemps éclairé ta lanterne. Tu m'étonne beaucoup. Je ne savais pas que tu fus de la Famille Flottant Crédule et qu'avant de monter comme une soupe au lait tu aurais pris tes renseignements.
- Weie renseignements ! mas les faits sont plus probants qu'un Lord Maire.
- Ah ! tu veux des faits. En voici. Le mali de la Commune n'est pas de 1 ½ millions a fin 58 mais de 900.000 environ. Le ministre ... de l'Intérieur a mis les communes en demeure de porter les additionnels à 800 sous peine de se voir refuser l'obtention des subsides du Fond des Communes.
Une autre obligation est faite, sous peine de rejet du budget de frapper ou d'augmenter certaines petites taxes avant de taxer les gros revenus. D'ailleurs, le revenu cadastral est lié à la taxe industrielle. Il est formellement interdit d'augmenter celle-ci sans le faire pour l'autre.
- Et l'autonomie communale et l'impôt progressif. Qu'est-ce que vous en faites.
- Rien à faire avec ce gouvernement. Tous les Belges sont égaux devant la loi dit-il.
- Hein ! égaux ! m... alors !!

- Nous avons donc été obligés de frapper certaines taxes sur les petits revenus, mais à part la taxe de 20frs sur les vélos et les 5frs sur les certificats, aucune autre ne touche ceux-ci. 20 frs sur les vélos ! dans n'importe quelle commune limitrophe tu en donneras près du double. 5frs pour les certificats et légalisation de signature : c'est scandaleux à Cheratte le nombre qu'on en demandait à la Commune, justement parce qu'ils étaient gratuits. Il en fallait un ou deux on en demandait une demi douzaine. Les enseignes publicitaires, je dis bien publicitaires doivent être payées par celui à qui elles font de la publicité et non par le commerçant. La taxe sur les pompes à essence, par la firme vendeuse et non par le garagiste.
- Et la recherche des archives et les demandes de renseignements.
- Eh bien ! écoute un exemple. Des personnes, demeurant en dehors de la Commune, croient qu'un de leurs ascendants a habité Cheratte, disons entre 1848 et 1910 sans savoir quand exactement. D'où recherche parfois très longue et frais d'envoi. Un autre exemple : Si tu veux acheter un poste de télévision, la société de financement demande des renseignements sur ta personne, ta famille, tes antécédents etc... Enquête de police, frais d'envoi et perte de temps pour l'employé. Alors ! c'est juste que l'on fasse payer ou ce n'est pas juste ? Réponds au lieu de me regarder comme si je tombais de la lune.
- Oui ! quand on met les points sur les i les faits ont une toute autre signification, mais... si tu avais fait des économies, tu n'aurais peut-être pas été astreint à augmenter les taxes.
- Oho ! Tiens, tiens ! Quiconque s'occupe d'administration d'une commune sait qu'il y a toute une série de dépenses que nous appelons fonctionnelles et auxquelles on ne peut toucher. Payer les divers employés, policiers et ouvriers communaux, chauffer et entretenir les bâtiments communaux et scolaires, les dépenses administratives, les chemins de grande communication et de petite vicinalité etc... Que reste-t-il ou l'on pourrait économiser à part l'excursion des pensionnés, l'étude des projets de route et leur réalisation, la remise au travail des chômeurs, la plaine des sports, les subsides aux œuvres et Comités de la Commune. Réponds ?
- Hem ! hem !...
- Nous avons posé la question au leader... quand il a demandé (pour la galerie) si nous n'aurions pas pu faire des économies. Nous l'avons prié de nous faire des suggestions et il a fait comme toi, il a rentré la tête entre les épaules et n'a pu trouver qu'une excuse : il n'avait pas eu le temps d'étudier le budget et ne le pouvait au pied levé, alors qu'une période bien déterminée par la loi, lui donne la possibilité d'étudier celui-ci avant la réunion du Conseil. Tu fais comme lui, si l'on vous met au pied du mur, vous restez muet.
- Moi les chiffres ce n'est pas mon fort ; mais lui, il n'avait pas amené sa baguette magique ?
- La vérité, la voici. Il faut réaliser le plus tôt possible les travaux que demande l'urbanisation de la commune et le plus tôt sera le mieux. Si dans les années 40 on avait pu réaliser les travaux rue aux Communes, de l'Eglise et Hoignée, cela aurait coûté 2 millions à rembourser en 40 ans ce qui donne 50.000 frs par an. Pour les faire maintenant il faudrait peut-être 20 millions ce qui donne 500.000 frs par an en 40 ans. Tu sens la différence. Vois-tu nous sommes devant un problème assez ardu. La course entre nous et les bâtisseurs de maison.
- Et qui est-ce qui va gagner le tour de Cheratte.
- Nous lutterons de toutes nos forces et s'il le faut nous mettrons les bouchées doubles. Pour ce faire, il nous faut de l'argent, et, aussi longtemps que le gouvernement ne

révisera pas sa façon d'agir envers les communes il ne nous restera que deux alternatives : taxer ou endetter la commune. Voilà tout le problème.

- Il est scabreux à résoudre : Ne rien faire ou réaliser envers et contre tout.
- Nous attendons tes suggestions, tout comme celles de tes amis... De plus, je vous défie de trouver une seule fois où nous avons dépensé inutilement l'argent des contribuables. Cela, vois-tu, ce serait un reproche fondé, beaucoup plus intéressant que l'histoire de la cigale et la fourmi ou que la poule aux œufs d'or... à moins que tu n'en aie une dans ton poulailler.
- Hé la ! arrête ! Ce n'est pas parce que je t'ai demandé quelques explications bien gentiment qu'il faut que tu te montes comme une soupe au lait.
- Ah ! c'est gentiment que tu m'as parlé et c'est moi qui suis soupe au lait ! Mince alors ! Rastreïn hein bourdeu et compagnie.

Tchantchès. »

Succulent, n'est-ce pas ! Voilà la façon dont, il y a 50 ans, on défendait un budget communal face à ses affiliés et sympathisants.

